


**AVENANT n°  du 04 MAI 2011  
portant sur l'annexe 1 de la CCN du SPORT du 7  
juillet 2005 relative aux CQP**

**ARTICLE 1**

L'article 5 de l'annexe 1 de la CCN du Sport du 7 juillet 2005 est complété par les dispositions suivantes :

Titre du CQP	Classification conventionnelle	Prérogatives, limite d'exercice et durée de validité
Moniteur de Tir Sportif	Le titulaire du CQP « Moniteur de Tir Sportif » est classé au groupe 3	<p>Les prérogatives d'exercice renvoient à la définition de la situation professionnelle visée par la qualification et à sa spécificité.</p> <p>Encadrement en autonomie des activités de Tir Sportif pour tout public de l'initiation jusqu'aux premiers niveaux de compétition.</p> <p>Organisation des dispositions réglementaires liées au carnet de tir.</p> <p>Au regard de la situation professionnelle visée par le CQP, le besoin d'intervention identifié correspond à un volume horaire de travail à temps partiel de 360 heures par an. Au-delà de ce volume horaire annuel, l'employeur doit permettre l'accès du professionnel titulaire du CQP à une autre certification du secteur inscrite à l'annexe II-1 du code du sport (niveau IV ou supérieur) par le biais de la formation professionnelle continue, ou à défaut recruter une personne titulaire d'une certification du secteur inscrite à l'annexe II-1 du code du sport</p>

**ARTICLE 2 :**

Le présent avenant fera l'objet d'un dépôt auprès de la Direction générale du travail, ainsi que d'une demande d'extension et prendra effet au premier jour suivant la publication au journal officiel de l'arrêté d'extension.

Suivent les signatures des organisations ci-après :

<b>CFDT</b> Jérôme MORIN Nom : Jérôme MORIN	<b>CFE-CGC</b> Félix GOMIS Nom : Félix GOMIS	<b>CFTC :</b> Yves BÉCHU Nom : Yves BÉCHU
<b>CGT-FO :</b> Yann POYET Nom : Yann POYET	<b>CGT</b> Bouziane BRINI Nom : Bouziane BRINI	<b>CNES :</b> Philippe BROSSARD Nom : Philippe BROSSARD
<b>FNASS :</b> Franck LECLERC Nom : Franck LECLERC	<b>UNSA :</b> Dominique QUIRION Nom : Dominique QUIRION	
<b>CNEA :</b> Alain FAVIER	<b>COSMOS :</b> Jean DI-MÉO	